

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/11/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	12

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous préfecture de Cognac  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2023, le 8 Novembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 31/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31/10/2023.

**Présents** : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOUGIN Brice, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BELLENGUEZ Régine à M. GÉRON Marcel, VAN LANDEGHEM Florence à Mme PARTAUD Ingrid  
Excusé(s) : Mme VARACHAUD Annie, MM : BELLAVOINE Paul, LACROIX Hervé

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

### 2023-12-03 – Maison de Santé : Travaux supplémentaires - Lot n°2 Traitement de la pierre.

Dans le plan initial de financement de la Maison de Santé, une somme de 30 000 € avait été provisionnée pour d'éventuels travaux supplémentaires. Cette somme n'a pas encore été utilisée à ce jour.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires, concernant le lot n°2, pour les 2 situations ci-dessous :

#### **1- Murs intérieurs :**

Les murs intérieurs, concernant le couloir et les salles d'attente, étaient à l'origine laissés en l'état.

Or nous constatons un caractère inesthétique de ces éléments.

Il serait donc préférable de les traiter avec un enduit à chaux de type "pierres vues" (pierres apparentes).

Monsieur le Maire présente les deux devis reçus pour ces travaux :

- SARL EFB (Genté) : 8 227,00 € HT ; 9 872,40 € TTC
- SARL DUPUY Patrick : 8 773,50 € HT ; 10 528,20 € TTC

#### **2- Pierres côté ancienne porte de cuisine :**

La porte se situe à l'angle du bâtiment côté rue de la Grande Champagne.

Les pierres sont en très mauvais état et la structure est très fragile.

Au départ, il avait été prévu, pour le marché de travaux, une option dans le devis n°230403FM du 24/03/23 proposé par l'entreprise LEONARD, d'un montant de 8899,11 € HT. Cette option n'a pas été levée.

L'entreprise LEONARD a déjà réalisé un renforcement béton en sous œuvre.

Au constat d'une fragilité structurelle importante, il est souhaitable de réhabiliter cette partie.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis proposés pour ces travaux :

- Entreprise LEONARD : 8 899,11 € HT ; 10 678,93 € TTC  
Réparation du fronton en pierre dans l'angle.  
Les pierres ne sont pas changées, (la structure n'est pas sécurisée).
- SARL DUPUY Patrick : 13 300,00 € HT ; 15 960,00 € TTC  
Dépose de l'ensemble du Rez-De-Chaussée (du RC au R+2)  
Remplacement des pierres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE :  
Situation 1) De retenir la proposition de la SARL EFB pour un montant de 8 227,00 € HT ; 9 872,40 € TTC  
Situation 2) De retenir la proposition de la SARL DUPUY pour un montant de 13 300,00 € HT ; 15 960,00 € TTC  
(Compte tenu de la réalisation des travaux la plus adaptée à la demande)
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires afférents aux deux situations ci-dessus approuvées.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le /11/2023

Le Maire  
Marcel GÉRON

